

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W19-474388

☒ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☒ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 19668

Société : RAM

☒ Actif

☐ Pensionné(e)

☐ Autre

Nom & Prénom :

19/12/1985

Date de naissance :

BOUCHA OUM OUSSAMI

Adresse :

36, résidence Casa Vite, Nordin Tole

Casablanca

Tél. :

0615097970

Tout des frais engagés

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

30/10/2015

Nom et prénom du malade :

Boucham YOUS

Age : 2 ans

Lien de parenté :

☐ Lui-même

☒ Conjoint

☐ Enfant

Nature de la maladie :

consultation + vaccin + RAM

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements au médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

CASABLANCA

Signature de l'adhérent(e) :

Boucham

Le : 30/10/2015

[illegible]

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE CASAVIEW Centre Commercial Casaview Nassim Islane - Casablanca Tél : 0522 69 64 64	08.10.18	362,40

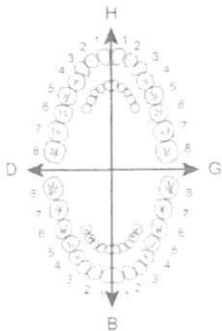
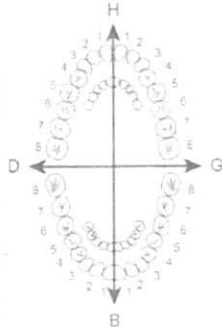
[illegible][illegible]

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :														
				COEFFICIENT DES TRAVAUX														
				MONTANTS DES SOINS														
				DEBUT D'EXECUTION														
				FIN D'EXECUTION														
O.D.F PROTHESES DENTAIRES 	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">H</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>35533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>0000000</td> <td>0000000</td> </tr> <tr> <th colspan="2">B</th> </tr> <tr> <th>D</th> <th>G</th> </tr> <tr> <td>0000000</td> <td>0000000</td> </tr> <tr> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> </tbody> </table>			H		35533412	21433552	0000000	0000000	B		D	G	0000000	0000000	35533411	11433553	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H																	
	35533412	21433552																
	0000000	0000000																
	B																	
	D	G																
	0000000	0000000																
	35533411	11433553																
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS														
				DATE DU DEVIS														
			DATE DE L'EXECUTION															

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Salma BENKIRANE

Pédiatre - Allergologue

Homéopathe

Ancienne interne
du CHU Ibn Rochd

دكتورة سلمى بنكيران

اختصاصية في أمراض الطفل و الرضع

و الحساسية و مرض الربو

والطب المثلي

طبيبة داخلية سابقة في مستشفى ابن رشد

Casablanca, le : 30/10/2019 : الدار البيضاء في :

Buccion yon

PHARMACIE CASAVIEW
Centre Commercial Casaview
Massim Islane - Casablanca
Tél. 0522 69 64 64

149,100
4

Prionia (S.V)

(105)

15,50

Thuya 10 (S.V) 100 capsules gélules.

36,20

3/

alvondrop. (S.V) 5ml / j par 100.

89,90

Rhinotaya (S.V) 100 capsules.

71,50

5/ ouilloococcus (S.V)

1005

Tg 362,10

Dr. BENKIRANE Salma
Pédiatre
372, Résidence Al Mostakbal, GH42
Casablanca
Tél: 0522 78 01 57 - Tél: 06 80 12 22 20

BOTTU SA
PPV : 71 DH 50

États grippaux

oscillococcinum®

6 doses



BOIRON®



CIP: 3400932611007

LOT: 231153

EXP: 02/2023

50 ml e 89/3

CE
0459



3 7 0 0 3 6 6 1 0 0 0 8 7 0

LOT

RHINOLAYA PROTECT

Spray Nasal 50ml

Ut av :
Juin / 2021

PPC : 89,90 DH

Lot : 81665

MEDIPRO
PHARMA

GlaxoSmithKline Maroc

Aïn El Aouda

Région de Rabat

PPV : 149,00 DH



ID : 636169 6 118001 140923

néole

1 vial with powder

Lot :

Per :

PPV :

36,20